

Négociations sectorielles

Le conseil d'unité de négociation de la fonction publique se prononce en faveur d'une éventuelle entente de principe

Le 30 avril 2010, considérant que les accords convenus à la table de négociation permettent un règlement global sur les matières sectorielles, le conseil d'unité de négociation de la fonction publique a mandaté le comité de négociation afin de valider les textes finaux en vue d'une entente de principe.

Au cours des prochaines semaines, les membres du comité exécutif rencontreront les déléguées et délégués dans les conseils de section pour leur présenter les grandes lignes du projet d'entente. Les membres recevront aussi une publication à ce sujet sous peu.

L'assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS) devra se prononcer ensuite sur une recommandation à faire à l'assemblée générale des membres en vue d'une éventuelle tournée de vote.

Il est important de souligner que l'entente de principe sur les matières sectorielles est conditionnelle à un règlement global incluant les matières intersectorielles négociées à la table centrale (salaires, retraite et droits parentaux).

À noter que ce projet d'entente ne touche que les membres faisant partie de la fonction publique. Les pourparlers se poursuivent pour les membres des collèges et des commissions scolaires.

